

DECISION N°DC 01/2020

Attribution du marché n°19.023 relatif à l'animations, formations et mise en place d'actions sur la thématique du compostage, du lombricompostage et du jardinage au naturel sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis initial d'appel public à la concurrence envoyé le 22 novembre 2019 et paru dans le BOAMP DIFF n°2019_326 du 22 novembre 2019, annonce : 19-175874 et sur la plateforme dématérialisée www.e-marchespublics.com le 22 novembre 2019,

Vu l'offre remise par la société *URBAN ECO SCOP*, sise 119 avenue du Colonel Fabien, 94800 Villejuif,

Considérant la nécessité pour le SIOM de former les habitants et les agents techniques des communes de son territoire à la mise en place d'actions sur la thématique du compostage, lombricompostage et du jardinage au naturel,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif aux animations, formations et mise en place d'actions sur la thématique du compostage, du lombricompostage et du jardinage au naturel sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la SCOP URBAN ECO, 119 avenue du Colonel Fabien, 94800 Villejuif,

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue. Le classement des offres est donc le suivant :

| N° de classement des offres | N° d'ordre au registre des dépôts | Nom du candidat |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 1 | 1 | URBAN ECO |

En conséquence, le marché est attribué à la SCOP URBAN ECO, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre à prix unitaires qui s'exécute par l'émission de bons de commande au sens de l'article R2362-8 du code de la Commande publique.

Les minimums et maximums sont déterminés comme suit : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

A titre d'information, le tarif des interventions est le suivant :

- Formation compostage ou lombricompostage à la demi-journée : 380 € HT, soit 468 € TTC
- Accompagnement à la mise en place des composteurs collectifs à la demi-journée : 385 € HT, soit 462 € TTC
- Suivi du compostage ou lombricompostage à la demi-journée : 440 € HT, soit 528 € TTC

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être reconduit annuellement de manière tacite. La durée totale de ces reconductions ne pourra excéder trois ans à compter de sa date de notification. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **13 JAN. 2020**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **13 JAN. 2020**
Affichée le :

13 JAN. 2020

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC1_2020 |
| Date de la décision: | 2020-01-13 00:00:00+01 |
| Objet: | Attribution du marché n°19.023 relatif à l'animations, formations et mise en place d'actions sur la thématique du compostage, du lombricompostage et du jardinage au naturel sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse. |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20200113-DC1_2020-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20200113-DC1_2020-AU-1-1_0.xml | text/xml | 1045 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dc 0120.pdf | application/pdf | 128077 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_AU-091-200062321-20200113-DC1_2020-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 128077 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 13 janvier 2020 à 17h00min37s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 13 janvier 2020 à 17h05min01s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 13 janvier 2020 à 17h05min48s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 13 janvier 2020 à 17h41min31s | Recu par le MIAT le 2020-01-13 |

